



# Amérique centrale et Mexique

## Principaux faits nouveaux

En 2004, la région a accueilli 2 010 nouveaux arrivants, principalement originaires d'Amérique centrale, de Colombie et d'Afrique. La vaste majorité des demandeurs d'asile était mêlée à des groupes de migrants clandestins en provenance du sud. À la fin de l'année, la région comptait environ 1 470 réfugiés urbains.

## Défis et contraintes

Au cours de l'année, les efforts déployés par l'UNHCR ont servi les objectifs suivants : renforcer la capacité des institutions gouvernementales à offrir protection et assistance aux demandeurs d'asile et aux réfugiés ; gérer des procédures de détermination du statut de réfugié (DSR) équitables et efficaces et veiller à la bonne interprétation de la législation internationale sur les réfugiés ; améliorer les cadres législatifs nationaux en encourageant l'adoption d'une législation nationale sur les réfugiés ; promouvoir des solutions durables par le biais de l'intégration sur place ; fournir une protection internationale aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants ; renforcer les réseaux nationaux de protection ; au Costa Rica, consolider la stratégie d'intégration sur place des réfugiés, en

Belize

Costa Rica

El Salvador

Guatemala

Honduras

Mexique

Nicaragua



coordination avec les institutions gouvernementales et les partenaires d'exécution.

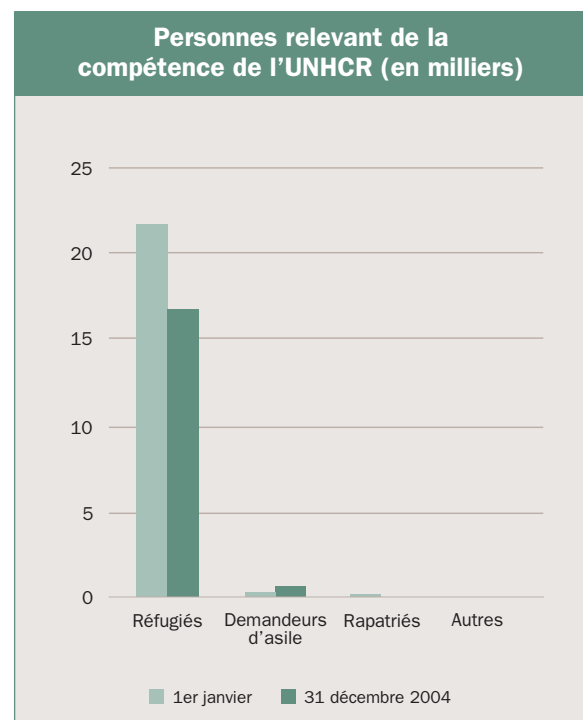
Les migrations clandestines qui traversent le Mexique en direction de l'Amérique du Nord ont conduit les Gouvernements de la région à appliquer des mesures restrictives telles que des conditions d'accueil très strictes et l'interception, la détention et l'expulsion des personnes dépourvues de documents en règle. Dans ce contexte, l'identification des demandeurs d'asile au sein des immenses flux de migrants clandestins est demeurée une tâche ardue pour l'UNHCR.

Face à des difficultés telles que l'extrême pauvreté, le chômage, l'insécurité et, dans certains pays, les violences commises par les gangs, les questions d'asile et d'intégration sur place n'ont pas constitué une priorité pour les Gouvernements de la région.

## Opérations et recherche de solutions

En Amérique centrale, l'UNHCR a procuré des vivres et un logement aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Les réfugiés nouvellement reconnus ont également bénéficié d'une aide à l'installation en fonction de leurs besoins. Les pays d'accueil ont autorisé tous les enfants réfugiés à fréquenter gratuitement les écoles

publiques et l'ensemble des réfugiés et des demandeurs d'asile ont également bénéficié de soins de santé gratuits auprès des institutions nationales. Au Mexique, l'UNHCR a consolidé un nouveau mécanisme de microcrédit et développé l'aide à la recherche d'emploi pour les réfugiés, afin d'accroître leur



autosuffisance. L'Organisation a également fourni aux réfugiés une assistance juridique pour faciliter la délivrance ou le renouvellement des documents d'identité, tout en exhortant les autorités à leur accorder, dans la mesure du possible, le statut de résident permanent ou la naturalisation. Les victimes de violences sexuelles et sexistes, les mineurs non accompagnés et autres personnes ayant des besoins particuliers ont bénéficié du matériel approprié ainsi que d'un appui juridique, médical et/ou psychosocial.

Tout au long de l'année, l'UNHCR a dispensé des formations sur le droit des réfugiés aux organisations civiques, professionnelles, académiques et gouvernementales travaillant avec des populations émigrées, afin de mieux renforcer le réseau national de protection en place dans chaque pays.

Malgré les efforts de l'UNHCR, la procédure nationale de DSR n'a pas été rétablie au **Belize**. En revanche, le Gouvernement a provisoirement accepté de fournir un autre statut migratoire aux personnes ayant besoin d'une protection internationale.

En **El Salvador**, un projet de décret réglementaire relatif à la loi sur l'asile a été finalisé et transmis en mars à la Présidence. À la fin de l'année, il n'avait toutefois pas encore reçu sa signature. Par ailleurs, l'UNHCR a réinstallé 17 réfugiés colombiens vulnérables.

Au **Guatemala**, l'UNHCR a prodigué un appui technique et financier à la Commission nationale des réfugiés, créée en 2002, et l'a aidée à développer sa capacité de réception, de traitement et d'évaluation des demandes d'asile. L'Organisation a en outre aidé 44 réfugiés à obtenir le statut de résident permanent et 21 autres à être naturalisés, en vertu d'une résolution adoptée en 2003 par la Commission nationale des réfugiés qui les autorise à solliciter un statut permanent après deux ans de séjour régulier dans le pays. Le partenaire d'exécution de l'UNHCR a également négocié des accords spéciaux avec des institutions locales et des entités gouvernementales afin de permettre aux réfugiés d'accéder aux services sociaux à des tarifs réduits ou en bénéficiant d'un traitement préférentiel.

Au **Honduras**, la nouvelle loi sur l'immigration et son décret réglementaire sont entrés en vigueur en mai 2004. Ils comportent des dispositions relatives aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux apatrides. À la demande du Gouvernement, l'UNHCR a fourni un apport technique et juridique qui sera pris en compte en cas de modification future du décret.

Suite au séminaire sur le droit international des réfugiés organisé par l'Organisation au **Nicaragua**, un groupe de travail composé du Gouvernement, de

diverses ONG et de l'UNHCR s'est mis d'accord sur le contenu d'un projet de loi sur les réfugiés. Un projet final conjointement mis au point a été soumis à l'examen du ministère de l'Intérieur en octobre 2004.

En 2004, le **Costa Rica** a comptabilisé 1 440 nouveaux arrivants et plus de 10 400 réfugiés reconnus. Le pays accueille notamment la deuxième communauté de réfugiés colombiens d'Amérique latine après l'Équateur. L'UNHCR a coordonné la mise en œuvre des procédures de DSR avec le Département chargé des réfugiés, qui a prononcé les décisions finales sur les dossiers dans le délai de 30 jours imposé par la législation nationale.

En raison des problèmes de sécurité croissants dont souffre le pays, le corps législatif costaricain a entrepris la première révision de la loi sur l'immigration depuis 1986. L'UNHCR et ses partenaires ont proposé des éléments fondamentaux à inclure dans le projet de révision. Bien que ces propositions n'aient pas été prises en compte dans le texte actuellement à l'étude, l'UNHCR espère qu'elles le seront en 2005. Le Gouvernement a participé à la commémoration de la Déclaration de Carthagène et a accueilli en août 2004 la première réunion de consultation régionale. Bien que le Gouvernement, dans le contexte des actuels mouvements de réfugiés, continue à émettre des réserves quant à l'adoption de la définition élargie du réfugié donnée dans la Déclaration de Carthagène, il adhère aux autres aspects de la Déclaration, notamment à la recherche de solutions durables et à la coopération internationale.

Au vu des difficultés rencontrées par les réfugiés qui tentent de s'intégrer au Costa Rica, l'UNHCR et ses homologues ont travaillé à une stratégie d'intégration durable. L'Organisation s'est également efforcée d'améliorer les initiatives de microcrédit et de recherche d'emploi déjà mises en place. À la fin de sa deuxième année d'existence, le mécanisme de microcrédit avait accordé 54 prêts, tandis que 40 personnes avaient été aidées à trouver un emploi.

L'UNHCR a soumis 195 demandes de réinstallation en Europe et aux États-Unis, dont certaines nécessitaient un traitement hautement prioritaire en termes de protection. De surcroît, 29 autres dossiers ont été soumis aux nouveaux pays de réinstallation de la région, à savoir le Brésil et le Chili.

À l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, diverses activités d'information du public ont été menées dans le cadre de la stratégie d'intégration sur place, notamment un festival du film, une exposition de photos, une représentation théâtrale et la projection d'un documentaire sur les réfugiés au Costa Rica.



Nicaragua : l'UNHCR a offert des cahiers aux écoliers nicaraguayens pour témoigner sa reconnaissance à la population locale, qui s'est toujours montrée hospitalière. UNHCR/M. Echandi

Au **Mexique**, l'UNHCR a travaillé en étroite collaboration avec la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (COMAR) et avec son principal partenaire non gouvernemental pour améliorer le cadre législatif de la protection des réfugiés. L'appui apporté en matière de renforcement des capacités et de conseil juridique a eu un impact notable sur l'aptitude du Gouvernement à statuer sur les demandes d'asile de manière conforme aux normes internationales et à aider les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains à entreprendre les procédures de DSR. L'Organisation a dispensé des formations sur le droit des réfugiés aux fonctionnaires chargés des migrations et des frontières, aux membres de la police et de l'armée, aux agents municipaux ainsi qu'aux ONG, afin d'améliorer leur capacité à identifier les demandeurs d'asile au sein des flux migratoires mixtes, en particulier à Tapachula, à la frontière méridionale. Dès que les propriétés foncières gérées par un fonds fiduciaire ont été entièrement transférées à l'État de Quintana Roo pour être distribuées aux réfugiés guatémaltèques installés depuis longtemps dans le pays, l'UNHCR a mis un terme à son implication directe dans le processus. Fin 2004, environ 4 320 familles de réfugiés guatémaltèques avaient reçu des titres individuels de propriété foncière au Campeche et au Quintana Roo.

Le bureau de l'UNHCR au Mexique a participé à la Conférence régionale sur les migrations (Processus de Puebla), qui a permis d'évoquer l'engagement en faveur de la protection des réfugiés et de souligner l'importance du Plan d'action de Mexico dans les conclusions de la réunion du Groupe consultatif sur les migrations. Par ailleurs, l'Organisation a pour la première fois participé aux formations sur le Processus de Puebla dispensées aux responsables des migrations en Amérique centrale.

Au Costa Rica, le Groupe juridique régional a élaboré des projets de documents, organisé quatre réunions sous-régionales et fourni un appui à la commémoration du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Carthagène. Tout au long de l'année, il a dispensé des services juridiques aux bureaux de l'UNHCR dans les Amériques. Il a également obtenu l'adoption de résolutions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées par l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA). Par ailleurs, le Groupe juridique régional a organisé des ateliers sur la DSR, le droit international des réfugiés et les droits de l'homme à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux de la région. Il a fourni un appui à la première conférence-atelier de la section américaine de l'Association internationale des juges aux affaires concernant les réfugiés et co-organisé le quatrième cours de droit international des réfugiés avec

l'Université costaricaine pour la paix. Il a également dispensé le troisième cours régional latino-américain sur le droit international des réfugiés au Guatemala. Enfin, il a mis à jour et complété son site Web en espagnol, qui regroupe plus de 3 000 documents en ligne et a été utilisé par plus de 100 000 personnes (soit deux fois plus que l'année précédente).

Dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Carthagène, le bureau de l'UNHCR au Mexique a distribué des affiches, des cartes postales et des brochures portant le slogan « Amérique latine : terre d'asile et de solutions innovantes ». L'Organisation a monté une exposition de photos montrant des réfugiés de diverses nationalités dans différents pays d'Amérique latine. L'UNHCR a également assuré la promotion du Programme d'éducation pour la paix mis en œuvre en collaboration avec *Amnesty International*, qui a touché près de 1 300 personnes, y compris des jeunes adultes

et des écoliers. La Journée mondiale du réfugié a été célébrée dans toute la région par le biais de diverses manifestations, telles que la fête donnée dans le Parc des réfugiés de Mexico. En 2004, l'UNHCR a organisé neuf expositions de photos consacrées aux réfugiés, qui ont été visitées par 15 000 personnes. L'Organisation a en outre accordé de nombreuses interviews à la presse, à la radio et à la télévision afin de sensibiliser l'opinion et de développer la solidarité à l'égard des réfugiés présents dans la région.

## Financement

En 2004, les budgets alloués aux pays d'Amérique centrale ont atteint le niveau minimum nécessaire pour satisfaire les besoins élémentaires des réfugiés. Au Costa Rica, l'UNHCR a mené à bien ses activités de réinstallation grâce aux contributions affectées reçues en 2004.

Contributions volontaires affectées (dollars E.-U.)		
Affectation <sup>1</sup>	Donateur	Budget-programme annuel
<b>Amérique centrale et Mexique</b>		
	Espagne	7 725
	Suède	274 725
<b>Sous-total</b>		<b>282 450</b>
<b>Costa Rica</b>		
	Etats-Unis d'Amérique	260 437
<b>Sous-total</b>		<b>260 437</b>
<b>Total</b>		<b>542 887</b>

<sup>1</sup> Pour d'amples informations sur les affectations, veuillez vous reporter au profil des donateurs.

Budget et dépenses (dollars E.-U.)		
Pays	Budget révisé	Dépenses
	Budget-programme annuel	
Costa Rica	1 468 854	1 357 093
Mexique	1 533 055	1 533 055
Projets régionaux <sup>1</sup>	1 277 719	1 244 690
<b>Total</b>	<b>4 279 628</b>	<b>4 134 838</b>

<sup>1</sup> Couvre l'assistance matérielle et légale pour les réfugiés au Mexique et en Amérique centrale, la promotion du droit des réfugiés, le renforcement des capacités nationales et la sensibilisation du public, ainsi que les bourses pour les étudiants réfugiés.

## Améliorer la protection internationale des réfugiés en Amérique latine : le Plan d'action de Mexico

Le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés a été célébré en novembre 2004 à Mexico, lors d'une cérémonie organisée conjointement par le Conseil norvégien pour les réfugiés et l'UNHCR, sous le parrainage du Gouvernement mexicain, de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et de l'Institut interaméricain des droits de l'homme. En préparation de cet événement, un certain nombre de réunions sous-régionales se sont tenues au Brésil, en Colombie et au Costa Rica afin de parvenir à un consensus sur la manière d'améliorer la protection des réfugiés en Amérique latine et de parvenir à des solutions à la fois créatives et pragmatiques impliquant les États, les organisations internationales, la société civile et les donateurs.

Cet anniversaire a fourni l'occasion de réaffirmer l'importance de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés et de lancer un processus destiné à mettre en œuvre l'Agenda pour la protection et l'initiative « Convention Plus » en Amérique latine. Sur la base des conclusions et des recommandations de ces réunions préparatoires, la Déclaration et le Plan d'action de Mexico visent à :

- reconnaître la contribution de l'Amérique latine au développement et à la consolidation du droit international des réfugiés, en mettant l'accent sur le lien entre la protection des réfugiés et les droits de l'homme ;
- identifier des activités aptes à accroître la capacité des États à assurer une protection plus efficace – dans le cadre du droit international relatif aux réfugiés, aux droits de l'homme et à l'action humanitaire – aux demandeurs d'asile, aux réfugiés, aux déplacés et autres personnes ayant besoin d'une protection ;
- encourager une coopération plus étroite entre les États et une plus forte volonté politique au sein de la région pour répondre plus efficacement aux problèmes des réfugiés colombiens « dans l'esprit de Carthagène » ;
- encourager une coopération plus étroite entre les États pour trouver des solutions durables aux problèmes de réfugiés dans la région, telles que l'autosuffisance, l'intégration sur place et la réinstallation. Une approche régionale sera adoptée pour résoudre ces problèmes sur la base d'une coopération sud-sud, tout en sachant que, dans le cas de la Colombie, les causes sous-jacentes des déplacements de population forcés n'ont pas encore été résolues ;
- développer la participation des organisations civiques et professionnelles à la protection des réfugiés en Amérique latine ;
- lancer un processus incitant les États de la région à quantifier les besoins financiers et techniques requis pour atteindre ces objectifs ;
- sensibiliser les acteurs de l'aide humanitaire et de l'aide au développement aux principales difficultés auxquelles se heurte la protection des réfugiés en Amérique latine et aux effets de la situation colombienne sur les pays voisins et au-delà.

Le Plan d'action de Mexico se compose d'activités nationales et régionales destinées à promouvoir la protection internationale et les solutions durables dans la région. L'UNHCR œuvrera en faveur du droit des réfugiés à réclamer et à bénéficier d'une protection par le biais de recherches théoriques, de formations et d'un renforcement des institutions. Afin d'accélérer la mise en œuvre de solutions durables au sort des réfugiés et des demandeurs d'asile en zone urbaine et frontalière, l'Organisation assurera la promotion des initiatives *Ciudades Solidarias* (Villes solidaires), *Fronteras Solidarias* (Frontières solidaires) et d'un programme de réinstallation baptisé *Reasentamiento Solidario* (Réinstallation solidaire). Pour plus d'informations sur le Plan d'action de Mexico et les activités qui y sont liées, veuillez contacter le Service des relations avec les donateurs et de la mobilisation des ressources ou le Bureau pour les Amériques.